

Bourgogne-Franche-Comté



N°23

Juillet 2020

L'économie de Bourgogne-Franche-Comté se redresse à la faveur d'une amélioration sensible au niveau national

L'activité économique reprend progressivement, après avoir subi un coup d'arrêt majeur et inédit, en période de paix, avec le confinement de la population destiné à enrayer l'épidémie de Covid-19. En juin, l'activité en Bourgogne-Franche-Comté est 12 % inférieure à la normale, une nette amélioration par rapport à la situation du mois d'avril où elle fonctionnait à un rythme inférieur de 30 %. Cette reprise se manifeste notamment par l'augmentation des transactions par cartes bancaires dans les commerces et celle de la consommation d'électricité dans les entreprises. Cependant, le marché du travail se détériore. Dès fin mars, les destructions d'emplois augmentent notamment dans l'intérim et le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse. Les aides de l'État, comme la possibilité pour les entreprises de placer leurs salariés en activité partielle, sont destinées à atténuer les effets de la crise. Elles visent à préserver au maximum l'emploi et les compétences au sein des entreprises pour permettre à ces dernières de reprendre au plus vite leur niveau d'activité. Elles visent également à soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Frédéric Biancucci, David Brion, Amandine Ulrich, Guillaume Volmers (Insee)

Rédaction achevée le 8 juillet 2020

Une baisse d'activité de 12 % par rapport à la normale

Il y a presque quatre mois, le 17 mars, une large partie de l'économie française était volontairement mise à l'arrêt pour tenter de juguler l'épidémie particulièrement virulente de Covid-19. Depuis le 11 mai, son reflux a permis de relâcher progressivement le confinement de la population. À très court terme, c'est l'évolution de la situation sanitaire qui conditionne la vitesse de reprise de l'économie – tout comme elle l'a auparavant précipitée dans la crise.

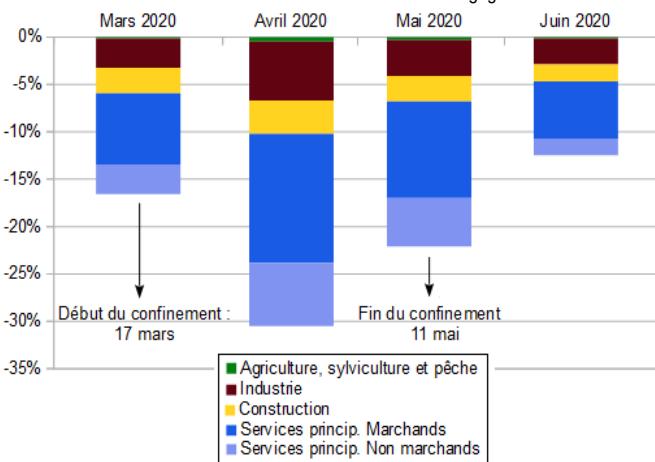
Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, au mois de juin, la baisse d'activité se limiterait à 12 % par rapport à ce que l'on aurait pu attendre en situation normale, contre 30 % pendant le mois d'avril, période de confinement (*figure 1*). La perte d'activité régionale serait d'intensité comparable à celle de la France métropolitaine. Cette estimation repose sur l'hypothèse qu'une branche d'activité est affectée avec la même intensité dans tous les territoires qu'au niveau national. Le secteur des services marchands est moins présent dans la région qu'au niveau national, mais explique tout de même la moitié de la perte d'activité, 6 points contre 7 points en France métropolitaine. L'industrie, très implantée en Bourgogne-Franche-Comté, contribue pour 3 points à la perte d'activité régionale, contre 2 points au niveau national.

Globalement, tous les secteurs d'activité bénéficient d'une reprise d'activité au mois de juin. Elle est nette dans l'hébergement-restauration, où la baisse est estimée à 20 % alors qu'elle l'était à 82 % en avril. À cette époque, et donc en plein confinement, seulement 20 % des hôtels de la région étaient ouverts. Ils fonctionnaient en outre pour plus des trois quarts à 20 % ou moins de leur capacité.

La situation s'améliore également dans l'industrie. Son activité reste cependant 14 % inférieure à la normale contre 32 % en avril. Si toutes les branches d'activité industrielles se redressent, l'activité dans la fabrication de matériels de transport, particulièrement présente dans la région, reste néanmoins très ralenti, soit 41 % en dessous de la normale.

1 L'activité économique reprend sensiblement depuis la fin du confinement

Contributions sectorielles à la baisse d'activité estimée en Bourgogne-Franche-Comté



D'autres secteurs restent encore fortement touchés. Dans, les services aux ménages la perte d'activité serait de 44 % et dans les transports et l'entreposage de 28 %.

La baisse d'activité dans la construction reste aussi marquée, malgré un net redressement, 31 % en juin contre 61 % en avril. Ainsi, le nombre de mises en chantier de logements est 10 % inférieur à l'an dernier pour les mois d'avril et mai. La perte d'activité est bien plus limitée dans les services non marchands, 7 %, contre 25 % en avril. Enfin, celle dans l'agriculture, qui était déjà le secteur le moins touché, est désormais estimée à 4 %, contre 12 %.

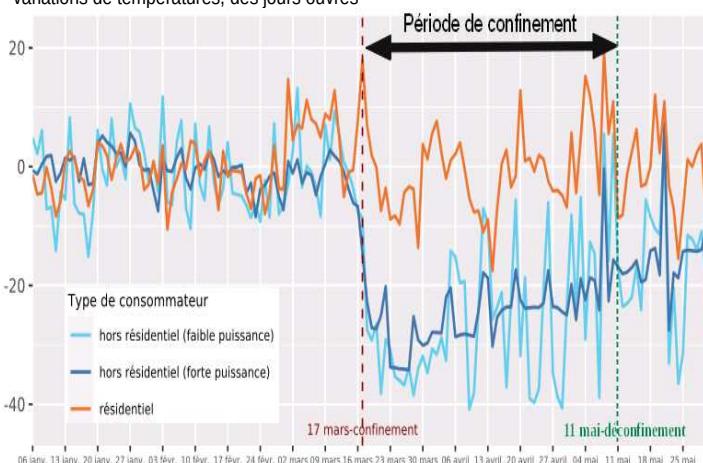
Après la chute de consommation d'électricité des entreprises, la reprise est graduelle

Actuellement, les diverses données « à haute fréquence » dessinent un portrait contrasté des modalités de la reprise. La consommation moyenne totale en électricité en Bourgogne-Franche-Comté repart graduellement à la hausse. Elle avait fortement chuté durant les deux premières semaines du confinement par rapport à son niveau moyen habituel, accusant notamment une baisse de 33 % pour ce qui est de la consommation des entreprises utilisant des compteurs de faible puissance (*figure 2*). La consommation a baissé de 29 %, pour les entreprises utilisant des compteurs de forte puissance. Cette baisse de consommation aurait été particulièrement marquée dans l'industrie et les services de transport et de l'entreposage. Pour la consommation résidentielle, celle des ménages, la baisse était nettement moins marquée avec 3,5 % durant les deux semaines qui ont suivi le confinement.

Avec la reprise d'activité progressive des entreprises, le niveau de consommation d'électricité augmente. La dernière semaine de mai, l'écart avec la « normale » est en moyenne de 11 %.

2 Reprise graduelle de la consommation d'électricité par les entreprises après la chute due au confinement

Écart par rapport au niveau moyen des niveaux de consommation d'électricité corrigés des variations de températures, des jours ouvrés



Source : données Enedis, calculs Insee

Hausse des transactions par carte bancaire, conséquence d'une reprise de la consommation des ménages

En Bourgogne-Franche-Comté comme en France, le montant des transactions par carte bancaire se redresse également dès la fin du confinement et atteint désormais un niveau légèrement supérieur à celui de 2019 (*figure 3*). Ce phénomène, qui témoigne d'une reprise de la consommation, fait suite à une chute des transactions durant la période de confinement.

Ainsi, la semaine du 11 mai, lors du déconfinement, le montant des transactions est supérieur de 6 % par rapport à l'an passé. Au cours de la semaine précédente, il était encore inférieur de 32 % comparé à l'année précédente.

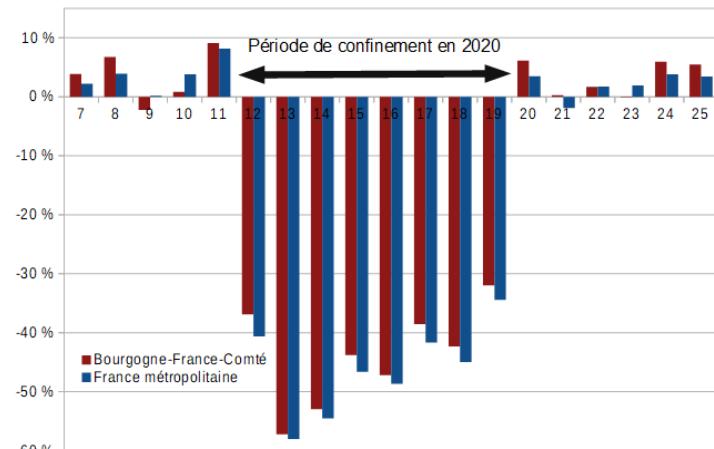
En Côte-d'Or, les transactions reprennent également, mais ne retrouvent pas leur niveau de 2019. Ce département était déjà celui dans lequel la chute des transactions était la plus marquée. Lors de la semaine du déconfinement, le montant des transactions y est encore inférieur de 9 % par rapport à l'an passé, tandis que l'écart était de -44 % lors de la dernière semaine de confinement.

Dans les autres départements de la région, les transactions retrouvent des niveaux supérieurs à l'an passé, notamment lors de la semaine de

déconfinement. C'est en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort que cette reprise est la plus forte (respectivement +14 % et +16 % pour la semaine du 11 mai).

3 Les montants des transactions en cartes bancaires retrouvent un niveau proche de la normale

Montants hebdomadaires des transactions par carte bancaire par rapport à l'année précédente



En 2020, la semaine 13 est la première semaine complète de confinement. La semaine 25 est la semaine du 15 au 21 juin.

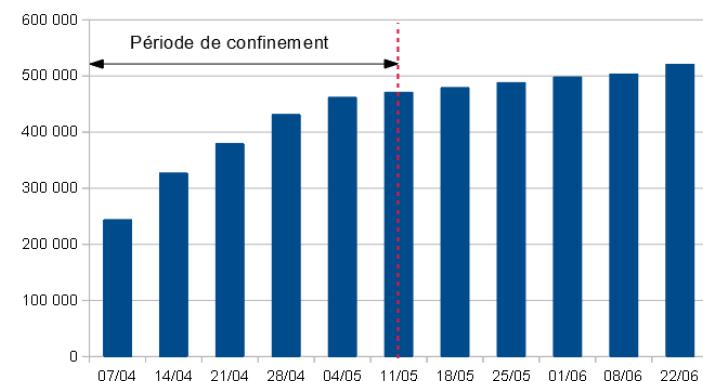
Source : Cartes bancaires CB

Les entreprises répercutent la baisse d'activité en plaçant leurs salariés en activité partielle

Pour préserver au maximum l'emploi et les compétences au sein des entreprises et ainsi favoriser le redémarrage de leurs activités, le recours au dispositif d'activité partielle (anciennement chômage partiel) est massif depuis le début de la crise sanitaire (*figure 4*). Il permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité, tout en compensant en partie la perte de salaire de leurs salariés. Ainsi, du 1^{er} mars au 22 juin, 520 700 salariés de la région travaillent dans une entreprise ayant effectué une demande d'activité partielle, soit 73 % des salariés du privé, une part comparable au niveau national.

4 Plus de 520 000 salariés travaillent dans une entreprise ayant effectué une demande d'activité partielle

Nombre de salariés concernés par une demande d'activité partielle



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 23 juin 2020

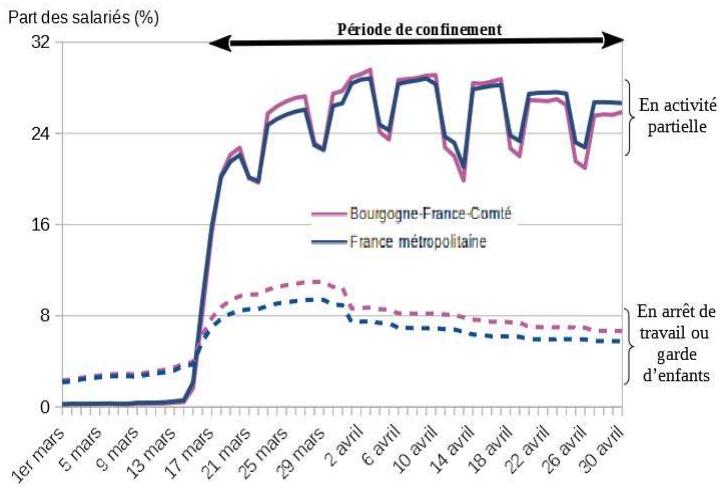
La demande peut cependant ne pas être confirmée par la suite par l'entreprise. Ainsi, pendant le confinement, près de 25 % des salariés du privé de la région étaient placés en activité partielle et 8 % en arrêt de travail pour garde d'enfants (*figure 5*).

Depuis le 1^{er} mai, des personnes jusqu'alors indemnisées par l'assurance maladie bénéficient du dispositif d'activité partielle. Il s'agit des parents contraints de garder leur enfant, des personnes vulnérables ou des personnes cohabitant avec ces dernières.

Au 30 juin 2020, 301 100 salariés de la région, soit 43 %, ont été indemnisés (source Directe Bourgogne-Franche-Comté). Les deux tiers d'entre eux travaillent dans les services et le commerce, et un quart dans l'industrie.

5 Pendant le confinement, près de 25 % des salariés étaient en activité partielle et 8 % en arrêt de travail ou garde d'enfants

Part des salariés en activité partielle, en arrêt de travail et garde d'enfants



Les premiers effets de la baisse d'activité provoquent un fort repli de l'emploi privé

Le dispositif d'activité partielle a permis d'amortir l'effet de la crise sur l'emploi. Néanmoins, les premières données consolidées indiquent qu'après l'embellie du quatrième trimestre 2019, l'impact de la crise sanitaire commence à se faire sentir sur l'emploi salarié dès la fin mars 2020. Ainsi, la Bourgogne-Franche-Comté perd près de 22 600 emplois salariés entre le début et la fin du premier trimestre 2020, soit un repli de 2,3 % (*figure 6*). Le secteur privé est particulièrement touché avec un recul de 3 % ce trimestre, ce qui représente plus de 95 % des pertes d'emploi de la région. Le secteur public résiste mieux, en repli de 0,3 %.

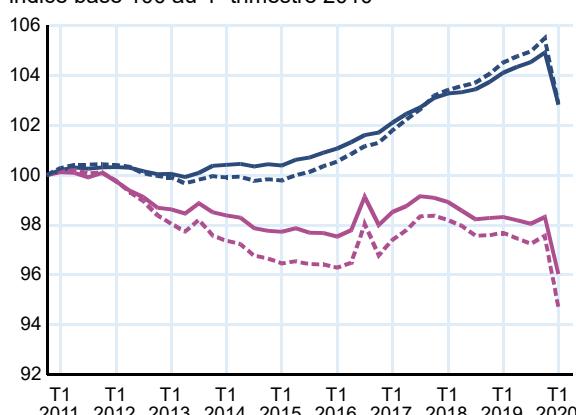
Avec une suppression de 2 % des emplois au niveau national, la baisse est légèrement moins marquée. Là aussi, le secteur privé enregistre une forte baisse de 2,5 % quand le secteur public est quasiment stable, - 0,1 %.

6 A la fin mars 2020, l'emploi privé chute de 3 %

Évolution de l'emploi salarié

- Emploi salarié total - Bourgogne-Franche-Comté
- Emploi salarié total - France hors Mayotte
- Emploi salarié privé - Bourgogne-Franche-Comté
- Emploi salarié privé - France hors Mayotte

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



Note : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Source : Insee, estimations d'emplois; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

Effondrement de l'intérim

Première victime de la crise, l'intérim s'effondre et perd plus de 40 % de ses effectifs ce trimestre, soit plus de 15 700 emplois (*figure 7*). C'est l'effet de l'interruption des contrats par les entreprises clientes des sociétés d'intérim au lendemain des annonces de confinement.

Dans la région, les effectifs intérimaires diminuent dans tous les secteurs d'activité. Le tiers de cette baisse se concentre dans la fabrication d'autres produits industriels, avec environ 5 450 intérimaires en moins, en particulier dans la métallurgie, la fabrication de produits métalliques et la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique. Le repli des effectifs intérimaires dans la construction, environ 3 040 intérimaires en moins, pèse également fortement.

7 A la fin mars 2020, l'intérim perd 40 % de ses emplois

Évolution de l'emploi intérimaire

- Bourgogne-Franche-Comté
- France hors Mayotte

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



Note : données trimestrielles CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

Baisse dans pratiquement tous les secteurs, croissance dans l'industrie agro-alimentaire

Le dispositif d'activité partielle a été utilisé dans les autres secteurs. Cependant, l'industrie accentue sa baisse continue et perd 1 000 emplois soit - 0,6 %. Dans les autres branches d'activité, la tendance s'inverse par rapport au trimestre précédent. Le nombre d'emplois dans les services marchands hors intérim, secteur le plus employeur de la région, se replie de 1,5 % perdant ainsi 3 600 emplois. Dans la construction, la baisse est de 0,6 % et de 0,5 % dans le commerce. Les services non marchands sont moins touchés avec une perte de 0,3 % (*figure 8*).

Les pertes d'emplois concernent tous les secteurs à l'exception de l'industrie agroalimentaire où l'emploi reste en légère progression de 0,2 % ce trimestre.

Après une année 2019 favorable, l'hébergement-restauration subit, à l'instar de l'intérim, les premiers effets de la crise et le nombre d'emplois se contracte de 3,7 % ce trimestre. Le secteur des services aux ménages suit la même tendance avec une baisse de 3,1 %.

Sur un an, seuls l'agriculture, l'agroalimentaire et les services aux entreprises gagnent des emplois. La construction et le commerce, quant à eux, parviennent à stabiliser leurs effectifs.

Des pertes d'emplois dans toute la région

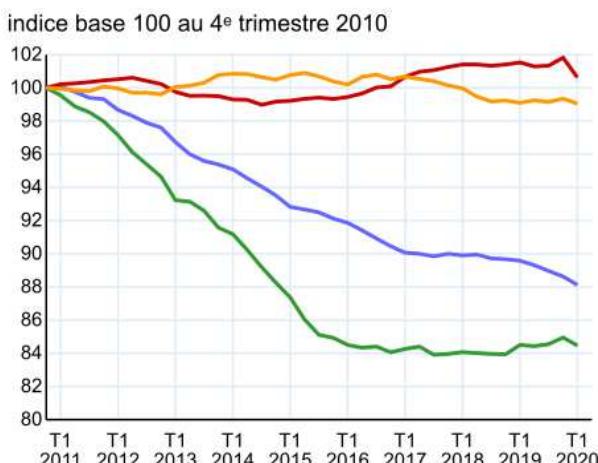
L'année 2020 commence, pour l'ensemble des départements, par des pertes d'emplois.

Avec une baisse de 3,2 %, l'emploi accuse le plus fort repli dans le Territoire de Belfort, pénalisé par la perte de près de 60 % des emplois intérimaires alors que le commerce a bien résisté. Dans le département du Doubs, 5 200 emplois sont supprimés, ce qui en fait le département le plus touché de la région. La Côte-d'Or est le département qui résiste le mieux avec un décrochage de 1,6 % des effectifs salariés. Par ailleurs, seul le secteur de la construction en Côte-d'Or et dans la Nièvre affiche des gains d'emploi de respectivement + 0,1 % et + 0,2 %.

8 A la fin mars 2020, l'emploi permanent décroche dans tous les secteurs

Évolution de l'emploi salarié par secteur

- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand hors intérim
- Tertiaire non marchand



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS).

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

Une baisse du chômage en trompe-l'œil

À la fin mars 2020, le chômage touche 6,7 % de la population active de Bourgogne-Franche-Comté ([figure 9](#)), soit une baisse de 0,4 point par rapport à la fin 2019.

A priori contre-intuitif, ce résultat s'explique par le recours massif à l'activité partielle qui limite les effets sur l'emploi et par le confinement de la population pendant la deuxième quinzaine de mars qui ne permet pas aux personnes d'être considérées comme chômeurs au sens du Bureau International du Travail ([avertissement sur le marché du travail](#)).

Avertissement sur le marché du travail

Au premier trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT diminue de 0,3 point en France (hors Mayotte), une baisse «en trompe-l'œil» :

voir <https://insee.fr/fr/statistiques/4488364#consulter>

Cette baisse du taux de chômage résulte d'un fort recul du nombre de personnes sans emploi se déclarant disponibles ou en recherche active d'emploi pendant la période de confinement. La période de confinement a en effet fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi (pour les personnes sans emploi dont le secteur d'activité privilégié est à l'arrêt par exemple), ainsi que la disponibilité des personnes (contrainte de garde d'enfant par exemple). Au total, le chômage au sens du BIT est donc plus faible pendant cette période de confinement, sans que cela ne traduise une amélioration du marché du travail. Pour en savoir plus, cf. la note d'éclairage associée à la publication nationale sur la période de confinement.

Par ailleurs, sont compris dans l'emploi les salariés qui, avec la crise sanitaire, se sont trouvés en situation de chômage partiel ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant).

Enfin, l'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

9 A la fin mars 2020, le taux de chômage baisse, le confinement ne permettant pas une recherche active d'un emploi

Évolution du taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du travail)

- Bourgogne-Franche-Comté
- France hors Mayotte

en %



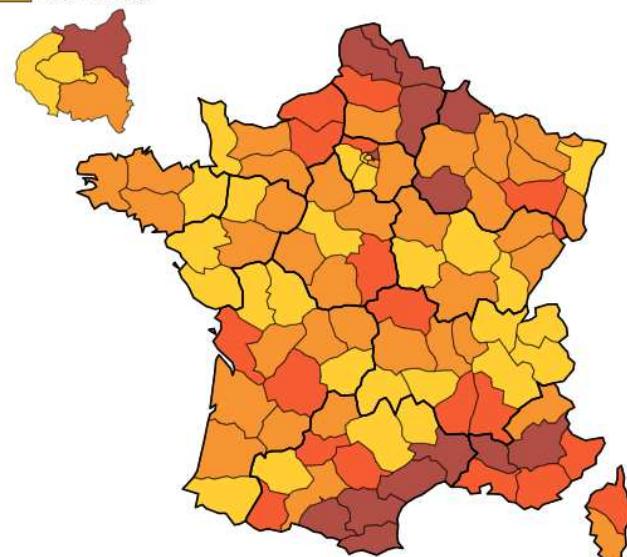
Source : Insee, Taux de chômage localisé

Le Territoire de Belfort, avec un taux de chômage de 8,4 % ce trimestre, reste le département de la région le plus touché, c'est d'ailleurs le seul avec un taux supérieur à celui de la France métropolitaine ([figure 10](#)). À l'inverse, le Jura reste le département le plus épargné, à 5,5 %. La Côte-d'Or, avec 6,1 %, et la Nièvre, 6,5 %, affichent également des taux contenus. Tous les autres départements ont un taux de chômage compris entre 6,9 et 7,1 %. C'est en Haute-Saône que la baisse du chômage est la plus significative au premier trimestre 2020, avec - 0,5 point, les autres départements de la région ont un taux qui se replie de 0,3 ou 0,4 point.

10 Le Jura et la Côte-d'Or sont, dans la région, les moins touchés par le chômage

Taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du travail) par département à la fin mars 2020

- 9,4 ou plus
- de 7,9 à moins de 9,4
- de 6,6 à moins de 7,9
- Moins de 6,6



Note : Données provisoires CVS, en moyenne trimestrielle

Source : Insee, Taux de chômage localisé et taux de chômage au sens du BIT

Les inscriptions à Pôle emploi en forte augmentation

Fin mai 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte 223 410 demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, un niveau très élevé, inédit depuis 1996. Depuis fin février, les inscriptions à Pôle emploi sont en forte augmentation, de 8,2 %. L'inscription à Pôle emploi est un acte administratif, les actes de recherche ne sont pas

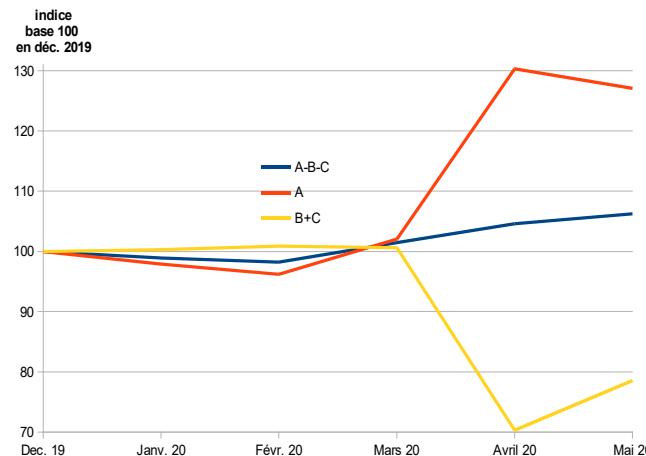
immédiatement nécessaires pour s'inscrire. La catégorie A, celle des personnes sans emploi, est la plus affectée. Le nombre de demandeurs de cette catégorie est en forte hausse en mars et en avril avant de commencer à refluer en mai (*figure 11*).

Pour les catégories B et C, les personnes en emploi en activité réduite, c'est l'effet inverse, leur nombre a fortement baissé en mars et avril avant de remonter en mai.

Toutes les catégories d'âge ne sont pas affectées de la même façon. Les jeunes sont les plus touchés : entre février et mai, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C de 25 ans ou moins augmente de plus de 17 %. L'impact de la crise est plus mesuré chez les seniors, le nombre d'inscrits à pôle emploi pour les 50 ans ou plus augmente de 4 % sur la même période.

11 Forte hausse des inscriptions à Pôle emploi en catégorie A

Evolution des catégories de demandeurs d'emploi en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Dares-Pôle emploi, Fichiers de la statistique mensuelle sur le marché du travail (STMT)

Chute des créations d'entreprises dès le premier trimestre

Dès le premier trimestre 2020, le nombre de créations d'entreprises chute en Bourgogne-Franche-Comté comme en France (*figure 12*). Dans la région, 5 600 entreprises ont été créées, soit 9 % de moins qu'au trimestre précédent (- 11 % à l'échelle nationale).

Ce recul concerne autant les créations d'entreprises « classiques » que de micro-entrepreneurs. En particulier, 2 900 entreprises « classiques » ont été créées au premier trimestre, 9 % de moins qu'au quatrième trimestre 2019.

Les créations d'entreprises « classiques » reculent dans tous les grands secteurs d'activité. Cette baisse est particulièrement marquée dans la construction, mais plus modérée dans les services.

12 Baisse de 9 % des créations d'entreprises au premier trimestre

Evolution des créations d'entreprises

- Bourgogne-Franche-Comté hors micro-entrepreneurs
- France entière hors micro-entrepreneurs
- Bourgogne-Franche-Comté y compris micro-entrepreneurs
- France entière y compris micro-entrepreneurs

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS).

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

Recul des défaillances d'entreprises lié à la fermeture des tribunaux

À la fin du premier trimestre 2020, le nombre de défaillances d'entreprises enregistrées sur un an dans la région est en recul de 4 % par rapport à l'année précédente. En France, elles chutent de 14 % (*figure 13*).

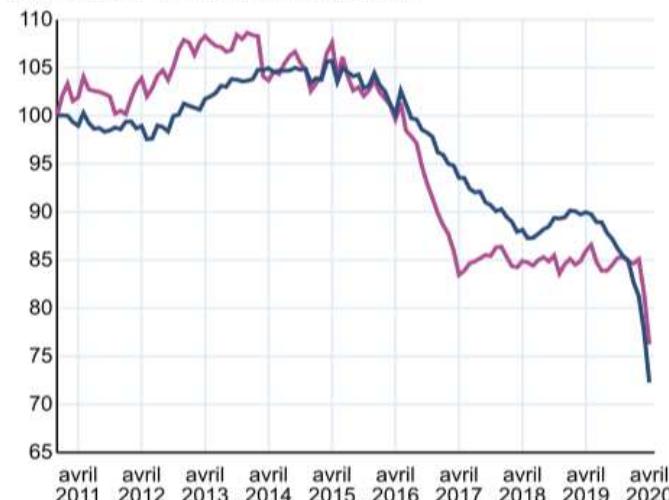
Cette baisse n'indique pas une réduction du nombre d'entreprises en difficulté, mais elle est liée à la fermeture des tribunaux pendant le confinement et à l'évolution de la législation lors de la crise sanitaire. En effet, jusqu'à trois mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire, l'état de cessation de paiements d'une entreprise est apprécié au regard de sa situation financière au 12 mars 2020, avant le confinement de la population.

13 Baisse de 4 % des défaillances d'entreprises

Evolution des défaillances d'entreprises

- Bourgogne-Franche-Comté
- France entière

indice base 100 en décembre 2010



Note : données mensuelles brutes au 26 juin 2020, en date de jugement. Chaque point représente l'évolution du cumul des 12 derniers mois.

Source : Fiben, Banque de France

Des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises sont mises en place

La reprise économique est donc très nette depuis la mi-mai, après un mois d'avril qui restera sans doute dans les annales comme l'un des pires mois qu'ait connu l'économie française en temps de paix. Cette reprise est favorisée par les divers dispositifs mis en place pour aider les ménages et les entreprises à traverser la période de confinement : une économie placée « sous anesthésie », c'est une économie certes mise provisoirement en sommeil, mais dans des conditions qui rendent un redémarrage possible.

En Bourgogne-Franche-Comté, près de 54 700 entreprises bénéficient au 30 juin 2020 du fonds de solidarité pour un montant total de 155,6 millions d'euros. Ce montant vient surtout soutenir l'activité d'entrepreneurs individuels, à 58 %. Près de la moitié concerne trois secteurs particulièrement touchés par la baisse d'activité : le commerce, l'hébergement-restauration et la construction. Ce fonds est accordé sous conditions par l'État et les Régions aux entreprises ayant subi une interdiction d'accueil du public ou une perte majeure d'activité via une aide pouvant selon le cas atteindre 1 500 € voire jusqu'à 5 000 € pour les situations les plus difficiles.

En outre, plus de 46 600 aides exceptionnelles sont accordées aux artisans et commerçants de la région au 4 juin 2020 pour un montant total de 41 millions d'euros. Un quart de ce montant vient soutenir les travailleurs indépendants de la construction, un autre quart ceux du commerce. L'aide correspond au montant des cotisations de retraite complémentaire versées par les artisans et les commerçants et peut aller jusqu'à 1 250 €. Cette aide s'ajoute aux autres mesures

prises et sont mises en place par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants.

Les entreprises ont pu également bénéficier de reports d'échéances fiscales. Au 4 juin 2020, environ 2 100 reports sont accordés pour un montant associé total de 61 millions d'euros. L'industrie manufacturière bénéficie le plus de cette mesure, elle est concernée par 36 % des montants reportés, vient ensuite le commerce, 25 %.

Enfin, 19 900 prêts garantis par l'État sont accordés au 20 juin 2020 pour un montant total de 2,9 milliards d'euros. L'industrie et le commerce sont les secteurs qui bénéficient là aussi le plus de cette mesure, pour un quart chacun des montants de prêts. Ce dispositif exceptionnel de garanties permet de soutenir le financement bancaire des entreprises. La plupart des entreprises peuvent demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie. Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires ou deux années de masse salariale. Aucun remboursement ne sera exigé la première année ; l'entreprise pourra choisir d'amortir le prêt sur une durée maximale de cinq ans.

14 2,9 milliards d'euros de prêts garantis par l'État en Bourgogne-Franche-Comté

Aides aux entreprises touchées par la crise

	Fonds de solidarité	Prêts garantis par l'État	Reports d'échéances fiscales	Aides aux artisans et commerçants
	Montant (M€)	Nombre d'entreprises	Montant (M€)	Nombre d'aides
Côte-d'Or	33,3	11 500	799	4 394
Doubs	28,1	9 830	530	3 698
Jura	15,2	5 430	264	1 903
Nièvre	10,9	3 825	200	1 425
Haute-Saône	11,1	4 005	182	1 235
Saône-et-Loire	32,2	11 440	517	3 978
Yonne	18,2	6 350	278	2 356
Territoire de Belfort	6,6	2 280	95	887
Bourgogne-Franche-Comté	155,6	54 660	2 865	19 876
			60,7	2 074
				40,9 46 626

M€ : million d'€

Données arrêtées pour Fonds de solidarité au 30 juin, prêts au 20 juin, reports et aides au 4 juin.

Sources : DGFiP, Ministère de l'action et des comptes publics, Direction Interministérielle du Numérique

Contexte national – Après avoir chuté lourdement pendant la période de confinement, l'activité se rétablit progressivement

Les mesures prises pour endiguer la propagation du Covid-19, notamment le confinement de la population entre le 16 mars et le 11 mai, ont entraîné une brusque chute de l'activité économique : pendant la période de confinement, elle se serait située à environ un tiers en deçà de la normale. La consommation des ménages a chuté dans des proportions similaires.

La sortie graduelle du confinement a permis le rebond de la consommation et le redémarrage plus progressif de l'activité. En juin, la consommation serait « seulement » de 3 % en deçà de son niveau d'avant crise. L'activité resterait plus dégradée, de 12 % inférieure à la normale en juin. La production industrielle, notamment, pâtirait d'une demande internationale en berne et d'importants stocks à écouter. Certains services en revanche auraient vu leur activité se redresser nettement en juin (hébergement-restauration). Au deuxième trimestre, le PIB aurait ainsi diminué de 17 %, après - 5,3 % au premier. La dynamique de reprise amorcée en mai puis juin anticiperait une baisse du PIB d'environ 9 % sur l'année 2020.

Contexte international – Une récession mondiale soudaine et de grande ampleur

La crise sanitaire a touché la majorité des pays du monde et la quasi-totalité des économies avancées, paralysant l'activité du fait des mesures d'endiguement mises en place. Dans les économies avancées, la chute de l'activité a débuté globalement à la mi-mars pour se prolonger au mois d'avril. Depuis lors, l'activité se rétablit graduellement dans les pays où l'épidémie a pu être maîtrisée, au rythme des calendriers d'allègement des mesures de restriction. L'environnement international reste toutefois très incertain, et ce durablement, d'autant que la menace d'une deuxième vague épidémique continue de planer dans certains pays.

Insee Bourgogne-Franche-Comté
8 rue Louis Garnier
25020 Besançon

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :
Katy Lequin

ISSN : 2497-4609
© Insee 2020

Pour en savoir plus :

Point de conjoncture du 8 juillet, *Note de conjoncture*, juillet 2020.

Brion D., Volmers G., « Impact économique lié à la crise sanitaire au 6 mai 2020 », *Communiqué de presse*, mai 2020.

Bilan économique 2019 - Bourgogne-Franche-Comté, « L'économie régionale globalement bien orientée en 2019 mais à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020 », *Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté n°22*, juin 2020.

« L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté – Baisse historique au premier trimestre 2020 », *Direccete Bourgogne-Franche-Comté*, juillet 2020.

